



Agent de Sécurité

Le CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle) Agent de sécurité est un diplôme d'Etat officiel de niveau V reconnu par tous les professionnels du secteur de la sécurité. Le titulaire de ce diplôme assure des missions de prévention, de surveillance, de sécurité incendie, de protection des biens et des personnes. Il détecte les anomalies, gère les incidents et en informe sa hiérarchie. En contact avec la clientèle, il accueille, informe et porte assistance.

En initiale (2 années scolaire) : du lundi au vendredi - En turbo (1 année scolaire) : 3 jours par semaine

Programme des études

1. Matières générales

(uniquement pour la formation en initiale)

- Français
- Histoire-Géographie, Enseignements civiques et moraux
- Mathématiques
- Sciences physiques
- Langue vivante

2. Matières professionnelles

- Le droit et les réglementations appliquées à la sécurité
- La prévention et la lutte contre l'incendie
- La prévention contre la malveillance et la négligence
- Les formes de la communication
- L'hygiène du travail et la sécurité
- Les relations humaines
- Les tâches administratives et l'initiation à l'informatique
- L'initiation à la fonction d'opérateur télésurveillance et l'autoprotection

Les stages

La scolarité comporte obligatoirement des stages d'une durée de 18 semaines.

12 semaines en première année partagées dans 3 ou 4 entreprises d'accueil différentes.

6 semaines non consécutives en deuxième année.

Pour les adultes qui préparent le CAP agent de sécurité en une année scolaire, 6 semaines de stage est obligatoire. Elles sont programmées non consécutives.

Ces stages permettent à l'élève de travailler en situation réelle, de s'insérer dans une équipe et d'appréhender la réalité de l'entreprise.

Le réseau de l'école participera activement au placement des élèves sur les lieux de stage.

Devenir Agent de sécurité : Qualités requises

L'**agent de sécurité** doit avoir un grand sens de l'observation. Il doit pouvoir se concentrer des heures durant, même s'il travaille seul. Une excellente forme physique est nécessaire, ainsi qu'une bonne maîtrise de soi-même et de ses émotions. Les situations auxquelles l'**agent de sécurité** est confronté demandent une grande réactivité. Il doit agir et réagir rapidement mais sans précipitation, tout en respectant la réglementation.

Agent de sécurité : carrière / possibilité d'évolution :

C'est un métier que l'on peut exercer dès la majorité et qui exige d'avoir un casier judiciaire vierge. Même si les agents de sécurité ne sont pas assermentés, ils doivent être titulaires d'une carte professionnelle, par autorisation préfectorale, à renouveler tous les 5 ans. Il est possible d'évoluer vers des postes d'opérateur de télésurveillance ou de chef de la sécurité.



RÈGLEMENT D'EXAMEN

EPREUVES	FORME	DUREE	COEF.
DOMAINE PROFESSIONNEL			
EP 1 - Prévention et dissuasion des actes de malveillance et de négligence	Pratique	4 h	3
Prévention, Santé, Environnement	Ecrite	1 h	1
EP 2 - Sécurité des personnes et des biens	Pratique	1 h 30 (1)	6
EP 3 - Sécurité incendie	Pratique	1h	2
DOMAINES GENERAUX (sauf pour les adultes avec obtention d'un autre diplôme niveau minimum CAP)			
EG 1 - Français	Ecrite	2 h	2
- Histoire Géographie	Orale	15 min	1
EG 2 - Mathématiques - Sciences physiques	Ecrite	2 h	2
EG 3 - Education physique et sportive	Ponctuelle		1
EPREUVES FACULTATIVES			
Langue vivante étrangère (2)	Orale	20 min	

Le candidat doit avoir 16 ans, aucune condition de diplôme n'est requise.

(2) Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme. Ne sont autorisées à l'examen que les langues vivantes étrangères enseignées dans les lycées professionnels de l'Académie, sauf dérogation accordée par le Recteur.

Les débouchés

Le CAP Agent de sécurité vous permet de travailler au sein d'une entreprise privée de sécurité et de surveillance, d'un centre commercial, d'une usine, d'un site hospitalier, d'une manifestation événementielle...

Après avoir obtenu votre diplôme, vous pourrez exercer le métier d'agent de sécurité, agent de surveillance, gardiennage ou agent de sécurité incendie.

Vous pourrez également poursuivre vos études et évoluer vers un poste d'encadrement d'équipe en préparant un BAC PRO Sécurité et Prévention.

Informations

Pré-requis

Aucun.

Objectifs de la formation

Préparer et obtenir un diplôme de l'Education Nationale nécessaire pour l'exercice de la profession.

Début de la formation

Septembre

Progression pédagogique

Un calendrier annuel est transmis dès que possible précisant la répartition des heures de formations, les périodes en milieu professionnel, les périodes de fermetures de l'école, les dates approximatives des examens... Pendant l'année scolaire, l'accès est donné à une plateforme digitale pour accéder aux plannings, organisations des évaluations, résultats...

Durée de la formation

Après un entretien avec Mme RINGOT Directrice, un programme de formation personnalisé est proposé tenant compte des pré-requis, du niveau scolaire et du projet professionnel. Sortie de 3ème en deux ans. +18 ans et /ou Reconversion en 1 an.

Modalités d'évaluation

En cours de formation : devoirs surveillés hebdomadaires, mises en situations professionnelles, bulletins semestriels, examens blancs.

Ponctuelle en fin de formation (juin) organisée par les services de l'Education Nationale. Les dates sont communiquées directement aux candidats.